



**HAL**  
open science

# Sémantique et syntaxe d'une construction paradoxale : si quiPL en latin classique

Emmanuel Dupraz

► **To cite this version:**

Emmanuel Dupraz. Sémantique et syntaxe d'une construction paradoxale : si quiPL en latin classique. *AION - annali del dipartimento di studi letterari, linguistici e comparati - sezione linguistica*, 2015, 4, pp.105-140. halshs-01537598

**HAL Id: halshs-01537598**

**<https://shs.hal.science/halshs-01537598v1>**

Submitted on 28 Nov 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIOR  
DIPARTIMENTO  
DI STUDI  
LETTERARI  
LINGUISTICI  
E  
COMPARATI



ANNALI  
SEZIONE  
LINGUISTICA

# ANNALI

*del Dipartimento di Studi  
Letterari, Linguistici e Comparati  
Sezione linguistica*

AIQN

N.S. 4

2015



**ESTRATTO**

UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI NAPOLI  
"L'ORIENTALE"



AIQN  
N.S. 4  
2015

ISSN 2281-6585

# ANNALI

*del Dipartimento di Studi  
Letterari, Linguistici e Comparati  
Sezione linguistica*

AION

N.S. 4  
2015



Direttore - Editor-in-chief: *Alberto Manco*

Comitato scientifico - Scientific committee: *Ignasi-Xavier Adiego Lajara, Françoise Bader, Philip Baldi, Carlo Consani, Pierluigi Cuzzolin, Paolo Di Giovine, Norbert Dittmar, José Luis García Ramón, Marco Mancini, Vincenzo Orioles, Max Pfister, Paolo Poccetti, Diego Poli, Ignazio Putzu, Domenico Silvestri, Francisco Villar*

Comitato di redazione - Editorial board: *Anna De Meo, Lucia di Pace, Alberto Manco, Clara Montella, Rossella Pannain, Cristina Vallini*

Redazione - Editorial office: [redazioneaion@unior.it](mailto:redazioneaion@unior.it)

I contributi, redatti su supporto informatico e stampati in forma definitiva, vanno inviati a:

*Annali - Sezione Linguistica, Alberto Manco, Università degli studi di Napoli "L'Orientale", Dipartimento di Studi Letterari, Linguistici e Comparati, Palazzo Santa Maria Porta Caeli, Via Duomo 219, 80138 Napoli*

ISSN 2281-6585

Registrazione presso il Tribunale di Napoli n. 2901 del 9-1-1980

Rivista fondata da Walter Belardi (1959 – 1970) e diretta da Domenico Silvestri (1979 – 2014)

web: [www.aionlinguistica.com](http://www.aionlinguistica.com)

e-mail: [redazioneaion@unior.it](mailto:redazioneaion@unior.it)

© Tutti i diritti riservati. Vietata la riproduzione anche parziale, con qualsiasi mezzo effettuata compresa la fotocopia, non espressamente autorizzata. Legge 633 del 22 Aprile 1941 e successive modifiche.

*Per la redazione delle proposte, i collaboratori sono invitati ad attenersi con cura alle "norme" scaricabili dal sito della rivista.*

*Le proposte di pubblicazione inviate alla rivista vengono valutate da revisori anonimi.*

*A tal fine una loro copia deve essere priva di qualunque riferimento all'autore.*

# ANNALI

*del Dipartimento di Studi  
Letterari, Linguistici e Comparati  
Sezione linguistica*

AION

N.S. 4  
2015



UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI NAPOLI  
"L'ORIENTALE"

PROPRIETÀ RISERVATA

## INDICE

<i>Nota del Direttore</i>	7
ARTICOLI, NOTE, SAGGI	
E. AÏM, <i>Le changement w&gt;y en hebreu biblique.</i>	11
W. AL-BEKAI, <i>The Status of the Object Markers Attached to Lebanese Arabic Prepositions.</i>	37
M. CIVITILLO, <i>NYMM 26.31.146: Un prisma con una pseudo iscrizione in geroglifico cretese del TMI-II?</i>	61
C. CUSIMANO, <i>Le vers fatrasique entre faux, absurde et non-sens.</i>	89
E. DUPRAZ, <i>Sémantique et syntaxe d'une construction paradoxale : si qui<sup>PL</sup> en latin classique.</i>	105
G. M. FACCHETTI, <i>tinas cliniaras.</i>	141
A. RICCIO, <i>L'Uno e le dimensioni della totalità. Un'applicazione della "Morfologia Essenziale" e "Semantica Minima" (MESM).</i>	183
S. RIZWAN, <i>Metaphoric Representation of Religious Doctrines in Pakistani Muslim Scholars' Speeches: A Critical Discourse Study.</i>	219
V. N. STEPANOV, <i>Die Verwendung und Bedeutung des Konzepts Kraft bei Wilhelm von Humboldt.</i>	245
A. H. J. SULTAN, <i>Evidentials in Shabaki.</i>	263
D. SILVESTRI, <i>Il proemio delle Metamorfosi: traduzioni italiane a confronto per una "traduzione possibile".</i>	281
BIBLIOGRAFIE, RECENSIONI, RASSEGNE	
P. COTTICELLI KURRAS, E. RONNEBERGER-SIBOLD, S. WAHL (a cura di), <i>Il linguaggio della pubblicità. Italiano e tedesco: teoria e prassi</i> , Alessandria, Edizioni Dell'Orso, 2012, pp. 360 (C. Auriemma)	327
G. SCARPI, <i>Le parti del discorso</i> , Roma, Carocci Editore, 2013, pp. 140 (C. Auriemma)	331

R. ONIGA E U. CARDINALE (a cura di) <i>Lingue antiche e moderne dai licei alle università</i> , Bologna, Il Mulino, 2012, pp. 270. (C. Auriemma)	333
R. FERRI (ed.), <i>The Latin of Roman Lexicography</i> , Pisa – Roma, Fabrizio Serra Editore, 2011, pp. 254 (C. Auriemma)	339
A. FERRARI, <i>Tipi di frase e ordine delle parole</i> , Roma, Carocci 2012, pp. 112 (C. Auriemma)	341
M. DOVETTO E M. GEMELLI (a cura di), <i>Il parlar matto. Schizofrenia tra fenomenologia e linguistica. Il corpus CIPPS</i> , Seconda edizione con DVD-ROM e prefazione di Federico Albano Leoni (1a ed. 2012), Roma, Aracne editrice, 2013 (G. Basile)	343
D. DE FAZIO, <i>Cesare Lombroso e la lingua italiana. Psichiatria, etnologia, antropologia criminale nell'Italia di fine Ottocento</i> , Mario Congedo Editore, Galatina, 2012, pp. 367 (M. Castagneto)	353
G. BASILE, <i>La conquista delle parole. Per una storia naturale della denominazione</i> , Roma, Carocci Editore, 2012, pp. 255 (F. De Rosa)	359
P. COTTICELLI KURRAS E A. TOMASELLI (a cura di), <i>La grammatica tra storia e teoria. Scritti in onore di Giorgio Graffi</i> , Alessandria, Edizioni Dell'Orso, 2009, pp. 162 (F. De Rosa)	361
S. C. SGROI, <i>Per una grammatica «laica». Esercizi di analisi linguistica dalla parte del parlante</i> , Torino, Utet, 2010, pp. 396 (F. De Rosa)	363
M. MORETTI, <i>Vocaboli italiani di origine non latina</i> , Bologna, Pendragon, 2012, pp. 205 (F. De Rosa)	365
M. LASAGNA, A. ORLANDINI, P. POCCHETTI (a cura di), <i>“Intorno alla negazione. Analisi di contesti negativi dalle lingue antiche al romanzo”</i> , Pisa-Roma, F. Serra editore, 2012, pp. 208 (E. Middei)	367
V. DELLA VALLE E G. PATOTA, <i>Piuttosto che</i> , Milano, Sperling & Kupfer, 2013, pp. 166 (S. C. Sgroi)	371
APPENDICE	377



EMMANUEL DUPRAZ\*

SEMANTIQUE ET SYNTAXE D'UNE CONSTRUCTION  
PARADOXALE : *SI QUI*<sub>PL</sub> EN LATIN CLASSIQUE<sup>1</sup>

**Abstract**

The present paper deals with the use of the Latin indefinite term *quis* "any" in the plural in conditional contexts. *Quis* refers intrinsically to a plurality of entities. It is therefore unexpected that it should appear both in the singular and in the plural.

*Quis* is never used referentially and appears basically in the singular. But in the examples where it appears in the plural, the grammatical number indicates that, for various pragmatic or semantic reasons, the speaker wishes to emphasise that in the relevant case a plural set of referents is likely to be involved.

*Keywords:* Indefinite, referentiality, number, plural, Latin

1.1. Le latin possède un indéfini *quis*, pronominal et adnominal<sup>2</sup>, qui indique sémantiquement le parcours complet et indifférencié d'une variable sur un ensemble<sup>3</sup>. Ce parcours complet et indifférencié effectué par le locuteur exclut que celui-ci établisse une distinction entre les différents éléments de l'ensemble ainsi parcouru : ainsi, le

\* *Emmanuel Dupraz, Université libre de Bruxelles, Avenue F. Roosevelt, 5, 01050, Bruxelles, Belgium - e-mail: emmanuel.dupraz@ulb.ac.be*

<sup>1</sup> Merci à Camille Denizot pour nos discussions, qui m'ont incité à analyser le thème du présent article, et pour ses remarques sur ma recherche. Une version préliminaire de celle-ci a fait l'objet d'une présentation au séminaire de linguistique et didactique de l'italien pour étrangers du Professeur Marina Benedetti (Università per Stranieri di Siena) le 24 avril 2013. Je remercie vivement les participants, et notamment Marina Benedetti, Silvia Pieroni et Liana Tronci, pour leurs observations.

<sup>2</sup> Nous ne prenons pas parti sur le lien syntaxique entre indéfini adnominal et substantif en latin, et employons donc le terme "adnominal" comme étant un hyperonyme pour "adjectival". Pour cette difficulté d'une manière générale, cf. Himmelmann (1997 : 11-13).

<sup>3</sup> Cette analyse sémantique de *quis* est celle que propose Mellet (1992) puis (1994).

locuteur n'asserte pas l'existence ou l'actualisation de tel élément par opposition à tel autre, et *quis* ne peut pas s'employer dans une assertion.

Aussi, il existe des restrictions syntaxiques à l'emploi de *quis*, comme l'enregistrent les grammaires du latin<sup>4</sup> : cet indéfini apparaît surtout dans des propositions introduites par *si* "si", *nisi* "si ne pas", *ne* "que ne pas" ou "pour que ne pas", *num* "est-ce que ? [interrogation directe et indirecte]", *cum* "quand, alors que" et *dum* "aussi longtemps que".

1.2. Ces brèves remarques sur le fonctionnement de *quis* renvoient à une difficulté, que nous souhaiterions étudier dans le présent article : l'indéfini *quis*, par son sémantisme, renvoie à une pluralité indistincte d'éléments à l'intérieur d'un ensemble, puisque cet indéfini indique le parcours d'une variable dans cet ensemble.

Cependant, *quis* possède, comme la plupart des termes grammaticaux traditionnellement considérés comme pronoms-adjectifs en latin, une opposition entre singulier et pluriel. En termes strictement référentiels, cette opposition peut paraître superflue, puisqu'il est dans le sémantisme de *quis* de renvoyer à une pluralité de référents, de manière indifférenciée il est vrai. L'opposition entre singulier et pluriel, entendue selon la définition la plus courante<sup>5</sup>, à savoir comme une opposition référentielle entre une unité et une pluralité, semble donc superflue pour *quis*.

Dans cette perspective, il serait compréhensible que *quis* apparaisse systématiquement au pluriel : le sémantisme du pronom concorderait avec celui du nombre grammatical. Il serait compréhensible aussi, à l'inverse, que *quis* apparaisse systématiquement au singulier : le sémantisme du pronom suffisant à renvoyer à une pluralité de référents, l'opposition entre nombres grammaticaux singulier et

<sup>4</sup> Cf. par exemple Burkard, Menge et Schauer (2000 : 135-136). Pour une analyse plus complète des particularités sémantiques et syntaxiques qui caractérisent *quis*, cf. notamment, outre les recherches de Mellet, les études récentes de Bortolussi (2001) et (2010) et Bertocchi, Maraldi et Orlandini (2010).

<sup>5</sup> Pour l'opposition entre singulier et pluriel interprétée en termes référentiels et pour la dissymétrie entre nombre marqué et nombre non marqué, cf. les observations de Corbett (2000 : 9-20).

pluriel serait neutralisée, et le nombre le moins marqué, si du moins en latin le singulier peut être analysé comme tel, serait employé.

Et cependant telle n'est pas la situation : il existe des exemples de *quis* au singulier et au pluriel, ainsi (1) et (2), chez le même auteur d'époque classique, Cicéron, et dans le même contexte sémantico-syntaxique, après *si* "si"<sup>6</sup> :

(1) *Si quis<sup>NOM.SG.M</sup> oriente Canicula natus est, is in mari non morietur.*

Si quelqu'un naît au lever du Petit Chien, il ne mourra pas dans la mer. (Cicéron, *Sur le Destin*, VI, 12)

(2) *Quare, si qui<sup>NOM.PL.M</sup> hominem non diligunt, nihil est quod eum de provincia deuoceat (...).*

Aussi, si quelques-uns n'apprécient pas l'homme, il n'y pas de raison qu'ils le rappellent de sa province (...). (Cicéron, *Sur les Provinces consulaires*, XII, 29)

Dans les deux cas, peut-il sembler, un parcours indifférencié d'un ensemble comportant une pluralité d'éléments est effectué. Dans le premier cas, c'est celui des êtres humains nés au lever de la Canicule, s'agissant d'une prédication valant pour toutes ces personnes. Dans le second cas, c'est celui des adversaires de César dans le contexte politique du moment où Cicéron prononce son discours : l'énoncé est une injonction indirecte adressée à toutes ces personnes, celle de ne pas rappeler César de sa province, sous couvert d'un constat, à savoir que ce rappel serait en fait favorable à César et donc contraire aux intérêts des adversaires de celui-ci.

1.3. Cette situation a été perçue par Bernard Bortolussi. Selon ce dernier, qui se limite comme le présent article à *quis* employé immédiatement après *si*, le pluriel de *quis* "implique immédiatement

<sup>6</sup> Nous adoptons dans l'ensemble du présent article une traduction par "quelque(s)" pour *quis*, qui vise simplement à la littéralité et au calque morphosyntaxique, et ne se propose pas de fournir une équivalence telle que le français courant pourrait la mettre en œuvre.

une pluralité des référents" et "présuppose que c'est un ensemble qui permet de valider la proposition, et non un individu singulier"<sup>7</sup>. Il analyse ensuite brièvement deux exemples où, de fait, locuteur et interlocuteur savent que plusieurs référents valident la proposition.

Toutefois cette courte analyse nous paraît devoir être prolongée. Nous souhaiterions donc, dans le présent article, analyser un corpus d'exemples du pluriel de *quis*. Nous avons choisi d'analyser ces emplois du pluriel dans l'œuvre de Cicéron, et nous sommes limités à l'un des contextes syntaxiques d'emploi de *quis*, l'un des plus fréquents<sup>8</sup>, à savoir immédiatement après *si* "si".

1.4. Le corpus ainsi constitué<sup>9</sup> réunit 118 occurrences du terme grammatical *quis* au pluriel immédiatement après *si*, à l'exclusion des composés *etiamsi* "même si" et *nisi* "si ne pas"<sup>10</sup>. Il s'agit là d'une première conclusion : l'emploi du pluriel de *quis* n'est pas exceptionnel dans le corpus considéré.

Les trois genres sont attestés, le masculin par 67 exemples, le féminin par 15, et le neutre par 36. Pour la catégorie du cas, le nominatif est de loin le mieux représenté, par 99 occurrences, l'accusatif a 18 occurrences, et l'ablatif en a 1. Il ne nous semble pas que ces proportions soient significativement différentes de ce que pourrait attester le singulier de *quis*<sup>11</sup>.

2.1. Pour tenter d'expliquer la spécificité de *quis* au pluriel par rapport à l'emploi du singulier, nous souhaitons tout d'abord établir une distinction entre deux grandes séries d'emplois de *quis* immédiatement après *si*. En effet, à partir de la notion d'univers de

<sup>7</sup> Cf. Bortolussi (2001 : 226-227), et, pour les deux citations, respectivement p. 226 et p. 227.

<sup>8</sup> A ce propos, cf. les observations de Bortolussi (2010 : 221).

<sup>9</sup> Par consultation de la base de données en ligne *Bibliotheca Teubneriana Latina*, à la date du 8 mars 2013.

<sup>10</sup> Voir dans les notes qui suivent la liste des exemples classés selon leur fonctionnement.

<sup>11</sup> Toutefois c'est un thème pour une recherche à venir. D'autre part, nous revenons ci-après sur la faible représentation du féminin.

croissance et de celle de monde possible *m*, élaborées par Robert Martin<sup>12</sup>, il est possible de classer les emplois de *si quis*, aussi bien au singulier qu'au pluriel, en deux groupes, selon le contenu de l'hypothèse marquée par *si*.

*Si* est un marqueur d'hypothèse. Une hypothèse est un contenu propositionnel qui est

1) ou bien attribué par le locuteur à un autre énonciateur que lui-même, avec lequel le locuteur ne s'identifie pas

2) ou bien pris en charge par le locuteur, mais avec un engagement épistémique incomplet, c'est-à-dire que le locuteur présente le contenu propositionnel comme ne correspondant pas nécessairement à un état de fait effectif<sup>13</sup>.

Dans le premier cas, selon la terminologie élaborée par Robert Martin, le contenu de l'hypothèse ne correspond pas à l'univers de croyance du locuteur, c'est-à-dire à l'ensemble des propositions dont celui-ci, au moment de l'énonciation, considère qu'elles sont vraies. Ce contenu appartient bien plutôt à l'univers de croyance d'un second énonciateur éventuellement fictif, lequel est distinct de celui du locuteur.

Dans le second cas, l'hypothèse appartient à l'univers de croyance du locuteur. Elle peut valoir à propos d'un ou plusieurs mondes possibles *m*, c'est-à-dire dans un ou plusieurs contextes de validation considérés par le locuteur comme possibles dans l'avenir par rapport au moment de l'énonciation. En ce cas, l'engagement épistémique incomplet correspond au fait qu'au moins linguistiquement l'avenir peut être considéré comme largement indéterminé<sup>14</sup>. Une situation apparentée est celle de l'irréel. L'hypothèse peut en effet valoir non dans l'univers de croyance du locuteur à proprement parler, mais dans un anti-univers construit par celui-ci, contenant des propositions

<sup>12</sup> Cf. Martin (1983 : 29-43).

<sup>13</sup> Pour cette opposition, cf. Corminboeuf (2009) 170-175.

<sup>14</sup> Au moins linguistiquement, en effet, l'avenir est un cadre d'évaluation où coexistent des mondes possibles, sans que l'actualisation de l'un d'eux au détriment des autres soit déterminée. Cf. Martin (1983 : 29-36).

que le locuteur considère comme fausses, mais présente comme vraies dans des mondes possibles qui sont fictifs, contrefactuels<sup>15</sup>.

Mais une hypothèse appartenant à l'univers de croyance du locuteur peut valoir aussi à propos du monde effectif *m<sub>0</sub>*, soit présent, soit passé, qui est déterminé et unique, auquel cas le locuteur, en employant une hypothèse, renvoie aux limites de la connaissance qu'il a du monde effectif, soit présent, soit passé.

Des exemples de ces trois situations figurent sous (3) à (5) :

(3) Mme de la Mole, quoique d'un caractère si mesuré, se moquait quelquefois de Julien. (...) Deux ou trois fois, le marquis prit son parti : "S'il est ridicule dans votre salon, il triomphe dans mon bureau." (Stendhal, *Le Rouge et le noir*, 2, 5)

L'hypothèse est attribuée par le locuteur, le marquis de la Mole, à sa femme. Lui-même n'en accepte pas le contenu dans le cadre de son univers de croyance.

(4) S'il survit au XX<sup>e</sup> siècle, le chemin de fer sera le mode de transport du XXI<sup>e</sup> siècle. (énoncé attribué à Louis Armand, président de l'Union Internationale des Chemins de Fer entre 1951 et 1958)

Le locuteur émet une hypothèse sur plusieurs mondes possibles en postériorité par rapport au moment de l'énonciation, du moins dans son univers de croyance : il existe selon lui des mondes possibles dans lesquels le chemin de fer survit aux difficultés qui sont les siennes au moment où il s'exprime. Un locuteur uchronique qui constaterait, dans le courant du XXI<sup>e</sup> siècle, la disparition des chemins de fer au siècle précédent, et qui dirait

(4') \*S'il avait survécu au XX<sup>e</sup> siècle, le chemin de fer aurait été le mode de transport du XXI<sup>e</sup> siècle.

<sup>15</sup> Pour le cas de l'irréel, cf. Martin (1983 : 38-39 et 139-142).

envisagerait les mondes possibles par rapport au XX<sup>e</sup> siècle, lesquels, au moment où il parlerait, ne seraient plus possibles et relèveraient de l'irréel, donc d'une fiction, d'un anti-univers construit par le locuteur du XXI<sup>e</sup> siècle.

- (5) S'il est vrai qu'au Jardin sacré des Ecritures,  
Le Fils de l'Homme ait dit ce qu'on voit rapporté ;  
Muet, aveugle et sourd au cri des créatures,  
Si le Ciel nous laissa comme un monde avorté,  
Le juste opposera le dédain à l'absence  
Et ne répondra plus que par un froid silence  
Au silence éternel de la Divinité.

(Vigny, *Le Mont des oliviers*, "Le Silence")

Le poète romantique émet une hypothèse sur ce qui a pu se passer lors d'un moment de la vie du Christ. Le marqueur d'hypothèse correspond à l'incertitude du locuteur concernant un épisode du passé dans le monde effectif : cet épisode est intégré comme incertain dans son univers de croyance relativement au passé - alors qu'il est présenté comme certain par un autre énonciateur, à savoir le Nouveau Testament.

2.2. *Si quis* en latin, lorsque l'hypothèse vaut à l'intérieur de l'univers de croyance du locuteur, ce qui est le cas de tous les exemples de notre corpus<sup>16</sup>, peut effectuer le parcours complet d'une variable aussi bien à propos des mondes possibles qu'à propos du monde effectif présent ou passé.

Dans le premier cas, le parcours complet de la variable est bel et bien indépendant de toute assignation de référent, de toute distinction entre valeurs de la variable correspondant à un référent et valeurs de la variable ne correspondant pas à un référent. En effet le parcours se fait sur les mondes possibles, c'est-à-dire sur des mondes dont l'actualisation éventuelle n'est pas encore déterminée, car elle relève de l'indétermination intrinsèque de l'avenir. Tel est le cas en (1), une

<sup>16</sup> Nous ne nous prononçons pas sur l'existence d'exemples comparables à (3) avec *si* "si" en latin.

prédiction qui parcourt l'ensemble de toutes les personnes nées au lever de la Canicule dans tout monde possible, et affirme que celles-ci ne sont pas destinées à mourir dans la mer.

Dans le second cas, quoique le cadre de validation de l'hypothèse, le monde auquel celle-ci se rapporte, soit le monde effectif présent ou passé au moment de l'énonciation, c'est-à-dire un contexte d'évaluation entièrement déterminé, cependant l'énonciateur met en avant sa connaissance limitée de ce monde effectif, les limites épistémiques de ce qu'il en sait. Aussi, le parcours se fait encore une fois sans assignation de référent : dans ce cadre de validation effectif présent ou passé, tout référent vérifiant la prédication est passé en revue, sans que le locuteur cherche à établir la liste des valeurs de la variable qui correspondent bel et bien à un référent effectif. Tel est le cas dans (6) qui présente trois occurrences :

(6) *Sed agam moderate et huius potius tempori seruiam quam dolori meo ; si qui<sup>NOM.PL.M</sup> occulte a salute nostra dissentiunt, lateant ; si qui<sup>NOM.PL.M</sup> fecerunt aliquid aliquando atque eidem nunc tacent et quiescunt, nos quoque simus obliti ; si qui<sup>NOM.PL.M</sup> se offerunt, insectantur, quoad ferri poterint, perferemus (...).*

Mais je serai mesuré et je combattrai plutôt pour les intérêts de celui-ci que pour mon ressentiment ; si quelques-uns, en secret, sont en désaccord avec notre salut, qu'ils se cachent ; si quelques-uns ont fait quelque chose à quelque moment et cependant maintenant se taisent et s'apaisent, nous aussi, oublions cela ; si quelques-uns s'opposent, attaquent, aussi longtemps que ce sera supportable, nous le supporterons (...)  
(Cicéron, *Pour Sestius*, VI, 14)

Il faut pour un pareil exemple, comme pour (5), distinguer entre le contexte d'évaluation, le monde auquel est rapportée l'hypothèse, et l'ensemble parcouru par l'hypothèse. Le contenu propositionnel est rapporté en l'espèce au monde effectif présent, celui où le locuteur s'exprime. Mais de ce monde le locuteur a seulement, ou prétend pour des raisons pragmatiques avoir seulement, une connaissance imparfaite, incomplète.



Comme l'indique la présence de *quis* après *si*, le locuteur parcourt l'ensemble de ses adversaires possibles et des comportements qui peuvent être les leurs. Le choix d'un marqueur d'hypothèse indique que Cicéron n'est pas, ou peut-être feint de ne pas être, en mesure d'identifier chacun des personnages qui présentent les trois comportements.

Les observations théoriques que nous avons faites doivent pouvoir être appliquées à la question que le présent article souhaite aborder, celle du choix du nombre singulier ou pluriel pour *quis*. En (1) c'est le singulier, en (2) et (6) le pluriel qui sont employés.

3.1. Une première constatation est que les propositions en *si* comportant le pluriel de *quis* s'appliquent dans leur très grande majorité au monde effectif présent ou passé au moment de l'énonciation. Outre l'exemple (2), c'est par exemple le cas de (7) :

(7) *Oratores quidem laudari uideo si qui*<sub>NOM.PL.M</sub> *e nostris Hyperidem sint aut Demosthenem imitati.*

En tout cas, je vois que les orateurs reçoivent des éloges, si quelques-uns parmi les nôtres [scil. parmi les Romains] ont imité Hypéride ou Démosthène. (Cicéron, *Académiques seconds*, I, 3, 10)

Dans cet exemple, le subjonctif parfait se justifie par une contrainte syntaxique : il s'agit d'un exemple de discours indirect régi par *uideo* "je vois". Le locuteur émet une hypothèse : il a existé des Romains qui, comme orateurs, ont imité Hypéride et Démosthène, dans le monde effectif passé par rapport à lui-même. L'indéfini *qui* parcourt de manière indifférenciée l'ensemble de ces Romains. S'agissant d'une hypothèse sur le monde effectif passé, elle renvoie non pas à une indétermination intrinsèque, mais seulement aux limites de la connaissance du passé qu'a ou que prétend avoir le locuteur. Celui-ci tient à souligner, par l'emploi du marqueur d'hypothèse et d'un indéfini qui effectue un parcours complet, qu'il vise l'ensemble des référents concernés, de manière exhaustive, au-delà éventuellement de sa capacité à identifier ceux-ci.

L'exemple (2) se prête à une analyse comparable, s'agissant cette fois des adversaires d'un personnage politique dans le monde effectif présent. Le locuteur souligne qu'il vise tous les référents concernés, au-delà même des ennemis de ce personnage qu'il peut identifier.

S'il en est ainsi, on peut considérer dans tous ces exemples que l'indéfini n'est pas référentiel, quoiqu'il soit fait référence au monde effectif présent ou passé et donc à une liste finie et déterminée de référents<sup>17</sup>.

Toutefois le nombre pluriel de cet indéfini, pour sa part, renvoie nettement, non pas au parcours indifférencié de l'ensemble des valeurs de la variable concernée et à la propriété caractéristique qui définit celle-ci, mais bel et bien à une pluralité référentielle. Et c'est en ceci que, dans ces exemples portant sur le monde effectif, il n'est pas redondant avec le sémantisme de *quis*.

En d'autres termes, l'indéfini combiné avec le marqueur d'hypothèse indique que le locuteur n'envisage pas une liste finie de référents déterminés et identifiables, mais un ensemble défini par une propriété, au-delà même de sa connaissance du monde effectif. Mais le pluriel, pour sa part, ajoute que le locuteur présume au moins une information sur les référents concernés : ils sont pluriels. *Quis* au pluriel combiné avec *si* et rapporté au monde effectif ne peut donc pas être considéré simplement comme non référentiel : le terme grammatical, en soi, ne l'est pas, mais le nombre pluriel qui lui est assigné indique bel et bien une référence.

Dans l'exemple (7), le locuteur est en train de tracer un tableau de la littérature latine jusqu'à son temps. Il se présente comme étant capable de porter un jugement d'ensemble. L'emploi du pluriel *qui* doit donc indiquer que le locuteur, sans vouloir afficher une information complète sur les auteurs latins, est en mesure, par sa connaissance de ce sujet, de présumer un nombre pluriel pour les

<sup>17</sup> Cf. Creissels (2006 : 1, 127-129), pour la notion difficile à définir de référentialité : un locuteur qui utilise un terme grammatical non référentiel ne vise pas nécessairement à indiquer qu'il n'existe pas de référent déterminé, mais peut en employer un lors même qu'il existe un ou plusieurs tels référents, pour signaler qu'il envisage une propriété du ou de ces référents, et non ceux-ci mêmes.

imitateurs d'Hypéride et de Démosthène. Le verbe *uideo* "je vois" confirme une perception personnelle, fût-elle par ailleurs présentée comme potentiellement incomplète. L'exemple (2) confirme cette analyse : en (2), l'orateur, lui-même une personnalité politique de premier plan, sait parfaitement que le personnage dont il parle, César, a de nombreux ennemis, même s'il choisit de ne pas mettre en avant une connaissance complète de la liste de ceux-ci.

Dans ces deux exemples, la connaissance que le locuteur a des référents, lesquels sont déterminés dans le monde effectif, repose sur une expérience personnelle ou sur les connaissances encyclopédiques qu'il a relativement au monde<sup>18</sup>.

3.2. Dans plusieurs contextes<sup>19</sup>, de telles constructions avec *si* et le pluriel de *quis* sont employées à la fin d'une énumération de plus de deux constituants coordonnés ou juxtaposés, comme en (8) :

<sup>18</sup> Exemples comparables à (2) et (7) : *Académiques seconds*, I, 2, 4 ; I, 3, 11 - où le pluriel renvoie aux actes politiques louables accomplis par Cicéron dans le passé et mentionnés dans le contexte immédiatement antécédent, et où l'emploi du marqueur d'hypothèse suspend tout jugement d'existence par affectation de modestie ; *Laelius*, VII, 24 - où le pronom pluriel neutre *quae* "quelques choses" est dans la suite commenté par *credo autem esse multa* "je crois qu'elles sont nombreuses" ; IX, 29 ; *Lettres à Atticus*, II, 16, 4 ; XI, 7, 8 ; XI, 16, 1 ; XVI, 5, 2 ; *Lettres à Quintus*, I, 1, 16 ; I, 2, 16 ; I, 3, 4 ; *Lettres familières*, I, 1, 1 ; II, 12, 1 - où le locuteur ajoute après la proposition en *si* la remarque *sunt enim multa* "de fait, il y en a beaucoup" ; V, 8, 3 ; IX, 11, 2 ; XV, 14, 4 ; *L'Orateur*, LXV, 219 ; *Philippiques*, X, 7, 14 ; *Pour Archias*, VI, 12 ; *Pour Balbus*, XXVII, 62 - où le locuteur ajoute après la proposition en *si* la remarque *quos uideo esse non nullos* "qui, à ce que je vois, sont plusieurs" ; *Pour Cluentius*, XLIX, 136 ; *Pour Fonteius*, VIII, 19 ; *Pour Plancius*, XXIV, 58 ; *Pour Quinctius*, XI, 38 ; *Sur la Divination*, I, 2, 4 ; *Sur la Loi agraire*, II, 4, 10 ; III, 1, 3 ; *Sur la Nature des dieux*, II, 4, 12 ; *Sur la République*, I, 7, 12 ; *Sur les Termes extrêmes des biens et des maux*, I, 17, 55 - où le locuteur ajoute après la proposition en *si* la remarque *quos quidem uideo esse multos* "qui, à ce que je vois, sont nombreux" ; *Sur l'Orateur*, II, 9, 37 ; *Sur sa Maison*, XV, 39 ; LIII, 137 - où le pluriel *si quae (...) litterae* "si quelques lettres" désigne une pluralité présumée de signes alphabétiques dans le monde effectif passé, et non une ou des épîtres ; *Tusculanes*, V, 30, 85 ; 36 occurrences au total.

<sup>19</sup> Exemples comparables à (8) : *Lettres à Atticus*, V, 4, 4 ; *Pour Flaccus*, IV, 9 ; *Sur les Termes extrêmes des biens et des maux*, IV, 18, 49 ; *Sur l'Orateur*, II, 44, 185 ; *Tusculanes*, IV, 7, 16 ; V, 31, 87 ; 7 occurrences au total.

(8) *Aegrotationi autem talia quaedam subiecta sunt : auaritia, ambitio, mulierositas, peruicacia, ligurritio, uinulentia, cuppedia, et si qua<sup>NOM.PL.N</sup> similia.*

Quant à la convoitise, lui sont subordonnées des catégories de ce genre : l'avidité, l'ambition, la passion des femmes, l'obstination, la glotonnerie, l'ivrognerie, la gourmandise, et s'[il existe] quelques choses semblables. (Cicéron, *Tusculanes*, IV, 11, 26)

Le monde auquel se rapporte cet énoncé est une partie du monde effectif présent, à savoir le monde des concepts de la langue. Une notion, celle de convoitise, de désir maladif, est analysée. Elle comporte plusieurs sous-espèces. Le locuteur ne prétend pas donner une liste complète de celles-ci et indique donc à la fin de la liste qu'il prend en compte l'hypothèse selon laquelle il en existe d'autres, avec un indéfini qui en effectue le parcours complet, au-delà de ce que le locuteur connaît ou indique.

Ces sous-espèces sont catégorisées au neutre pluriel. Le choix du neutre s'explique par des raisons sémantiques, puisque ce sont des entités non animées, quoique les substantifs de la liste qui précède soient tous grammaticalement des féminins.

L'emploi du pluriel de l'indéfini *quis* s'explique dans cet exemple et dans ceux qui lui sont comparables pour des raisons pragmatiques précises : il s'agit de poursuivre une énumération au-delà de ce dont le locuteur a ou manifeste une connaissance complète ; sur le modèle de ce qui a été énuméré et qui constitue une pluralité de référents, il est présumé que ce qui n'a pas été énuméré est également une pluralité.

3.3. Au-delà de ces contextes de fin d'énumération, il arrive dans de nombreux exemples que le pluriel soit employé sur le modèle de la désignation d'un autre référent dans le même contexte discursif, cet autre référent étant lui-même présenté comme pluriel dans le monde effectif présent ou passé, en-dehors de toute hypothèse. Ici la présomption de pluralité pragmatique vient non tant d'une connaissance approximative du référent de l'indéfini *quis* lui-même que d'une pure et simple assimilation de

ce référent à un autre référent, lui-même présenté sans incertitude épistémique comme pluriel, du moins dans la mesure où il est possible de distinguer les deux facteurs. Tel est à notre avis le cas en (9) :

(9) *Circumscriptis igitur iis sententiis quas posui, et iis, si quae<sup>NOM.PL.F</sup> similes earum sunt, relinquitur ut summum bonum sit uiuere scientiam adhibentem earum rerum quae natura eueniant, seligentem quae secundum naturam et quae contra naturam sunt reicientem, id est conuenienter congruenterque naturae uiuere.*

Repoussant donc les thèses que j'ai exposées, et celles, si quelques-unes sont semblables à elles, il reste que le souverain bien est de vivre en mettant en œuvre la connaissance des choses qui adviennent par nature, en choisissant celles qui adviennent selon la nature et en rejetant celles qui sont contre la nature, c'est-à-dire de vivre d'une manière qui convient et qui concorde avec la nature. (Cicéron, *Sur les Termes extrêmes des biens et des maux*, III, 9, 31)

Une première pluralité est mentionnée en-dehors de toute hypothèse, celle des thèses exposées dans le monde effectif passé par le locuteur, *iis sententiis quas posui*, à l'ablatif féminin pluriel. Ensuite figure un pronom anaphorique à l'ablatif féminin pluriel, *iis*, puis le marqueur d'hypothèse *si* et l'indéfini au nominatif féminin pluriel *quae* ; le pronom *iis* renvoie à *quae*, et l'ensemble peut se traduire dans un français courant par "et toutes celles qui sont semblables à elles". Cette hypothèse s'exerce elle aussi dans le monde des concepts de la langue : celui-ci comporte éventuellement des thèses semblables à celles qu'a énumérées le locuteur.

Comme l'indique le genre féminin de l'anaphorique et de l'indéfini, le référent est catégorisé comme des *sententiae*, parallèlement à celui du groupe nominal qui précède. C'est certainement sur le modèle de celui-ci, par présomption que la pluralité est partagée par les référents de l'un comme de l'autre groupe nominal, bien plus que par prise en compte intrinsèque du référent de l'indéfini, que le nombre pluriel est employé pour *si quae*.

Il en est de même en (6), où le locuteur sait parfaitement qu'il a eu plusieurs ennemis, il le mentionne explicitement immédiatement avant (6) :

(10) *Qua in oratione si asperius in quosdam homines inuehi uellem, quis non concederet ut eos, quorum sceleris furore uiolatus essem, uocis libertate perstringerem ?*

Et dans ce discours, si je voulais m'emporter avec quelque violence contre certains hommes, qui ne m'accorderait de les frapper d'une voix libre, ceux dont la fureur criminelle m'a blessé ? (Cicéron, *Pour Sestius*, VI, 14)

En (6), où les propositions en *si* contiennent à la fois des verbes au passé et au présent, sont visés les adversaires passés du locuteur, tels que mentionnés en (10), qui sont désormais subdivisés selon leur comportement tantôt dans le monde effectif passé tantôt dans le monde effectif présent. Les trois indéfinis *quis* sont au pluriel sur le modèle de *quosdam homines*, parce qu'ils sont construits par extraction sur ce pluriel présenté au-delà de toute hypothèse<sup>20</sup>.

<sup>20</sup> Exemples comparables à (9) et à (6) - trois occurrences - avec constituants comparables : *Catilinaires*, II, 12, 27 - où le pluriel renvoie à ceux des conjurés qui voudraient quitter Rome dans la situation présente et reprend le nombre du pronom *illos* "ceux qui" dans le contexte antérieur immédiat, lequel s'appliquait plus généralement aux conjurés restés dans la Ville, ces deux constituants au pluriel s'opposant, d'une manière significative quant aux convictions et intentions de Cicéron, au singulier *qui* "celui qui" appliqué dans la suite du passage à tout éventuel conjuré qui ne quitterait pas Rome dans l'avenir immédiat et y tenterait un soulèvement ; *Lettres familières*, I, 9, 13 - deux occurrences ; *Lucullus*, XLI, 128 - où le constituant *earum (...)* *rerum (...)* *si quae illustriores uideantur* "de ces choses, si quelques-unes semblent plus claires", avec un subjonctif de discours indirect, est au pluriel sur le modèle du pronom neutre *ista* "ces choses [contenu de discours]" qui précède, le substantif *res* "chose" pouvant être considéré comme renvoyant à la même catégorisation qu'un pronom substantivé au neutre pluriel : cf. Burkard, Menge et Schauer (2000 : 56) ; *Philippiques*, XIII, 18, 39 ; *Pour Archias*, III, 6 ; *Pour Caelius*, IX, 22 - où le pluriel de *quis* est constitué par extraction sur le groupe pluriel des personnes prêtes à se laisser corrompre qui hantent le forum ; *Pour Sestius*, LXVI, 138 ; *Sur les Devoirs*, I, 35, 128 ; *Sur les Lois*, II, 23, 58 ; *Sur les Termes extrêmes des biens et des maux*, I, 8, 26 ; II, 32, 106 ; *Topiques*, VII, 30 ; *Tusculanes*, I, 2, 3 ; au total 18 occurrences.

3.4. Dans les exemples que nous avons analysés, la présomption de pluralité est pragmatique : elle est liée à un contexte d'évaluation qui rend probable la présence d'une pluralité de référents ; la connaissance du monde que possède le locuteur et aussi l'univers de discours tel que le locuteur l'a construit constituent ce contexte d'évaluation<sup>21</sup>.

Mais la présomption de pluralité dans le monde effectif, selon nous, peut aussi avoir une composante sémantique, c'est-à-dire liée à la catégorisation même employée pour le référent, indépendamment de tout contexte d'évaluation. Tel nous paraît être le cas en (11) :

(11) *Cuius amici - si qui<sub>NOM.PL.M</sub> sunt aut si beluae tam immani tamque taetrae possunt ulli esse amici - hac consolatione utuntur, etiam T. Albucio supplicationem hunc ordinem denegasse.*

Mais ses amis - s'il en a quelques-uns, ou si une bête aussi monstrueuse et aussi sinistre peut avoir des amis - se consolent de la sorte : Titus Albucius aussi, le présent ordre [scil. le sénat] lui a refusé une supplication. (Cicéron, *Sur les Provinces consulaires*, VII, 15)

Le locuteur fait référence à d'hypothétiques amis de Gabinius. Le pluriel, s'agissant de la catégorie "ami", est présumé pour des raisons sémantiques : a priori, il est supposé d'une personne, et en particulier d'un homme politique romain, qu'il a plusieurs amis. C'est en effet ce qu'indique la deuxième proposition en *si* : dans celle-ci aussi, le latin utilise le pluriel. Le locuteur émet l'hypothèse, au niveau notionnel, donc dans le monde effectif et aussi dans tout monde possible, et non pas en relation spécifique avec le monde effectif présent, que la notion d'"amitié" puisse s'appliquer pour un monstre du type de Gabinius, et par défaut il emploie le pluriel du lexème "ami", *amici*.

Au reste, la première proposition en *si*, quant à elle, celle où est employé l'indéfini *quis* au pluriel, se rapporte au monde effectif

<sup>21</sup> De la même manière on parle de définitude pragmatique pour un article défini dont la présence est justifiée par le contexte d'évaluation du syntagme nominal : cf. par exemple Carlier et De Mulder (2006 : 99-100).

présent. Il est donc difficile de déterminer si c'est simplement en raison du sémantisme du lexème *amicus* ou aussi parce que le locuteur présume que dans le monde qui l'entoure Gabinius a plusieurs amis, à partir de la connaissance qu'il a des milieux politiques romains, qu'il emploie le pluriel *amici*<sup>22</sup>.

3.5. Il arrive que le locuteur emploie *si* avec le pluriel de *qui*, s'agissant du monde effectif passé ou présent, parce qu'il tient à souligner l'incertitude épistémique où il se trouve. Cette mise en évidence correspond dans plusieurs exemples à un affichage de modestie et donc à un facteur pragmatique : ce sont des référents qui sont en relation avec lui-même dont le locuteur souligne qu'il ignore la quantité.

Toutefois, dans les exemples que nous classons ainsi, il présume par ailleurs, pour des raisons sémantiques comparables à celles que nous venons d'analyser, qu'il s'agit d'un pluriel. Tel est le cas en (12) :

(12) *Quasi uero in amicitia mea non haec praesidia, si quae*<sup>NOM.PL.N</sup>  
*forte sunt in me, parata semper amicis esse maluerim quam*  
*necessaria.*

Comme si en amitié je ne préférerais pas que ces soutiens, *si* peut-être il en est quelques-uns en moi, soient plutôt disponibles pour mes amis que nécessaires. (Cicéron, *Pour Plancius*, XXXIII, 82)

La proposition en *si* indique, comme une hypothèse sur le monde effectif présent et sur le locuteur lui-même, qu'il a en lui des capacités de soutien.

D'une part le pluriel se justifie par des raisons sémantiques : chacun est présumé avoir en lui diverses capacités de soutien pour ses amis, selon les besoins de ceux-ci. D'autre part, l'emploi d'une construction hypothétique avec marqueur indéfini et parcours indifférencié, surtout combinés avec la présence de l'adverbe de

<sup>22</sup> Exemple comparable à (11) : *Lettres à Atticus*, II, 5, 1 ; 2 occurrences de cette catégorie au total donc.



modalité *forte* "peut-être", indiquent que le locuteur refuse de se prononcer sur le nombre de ces capacités et même sur leur simple existence dans le monde effectif. Ainsi peut être combinée une présomption de pluralité qui s'explique par la sémantique de la catégorisation mise en œuvre, et la prise en compte des limites épistémiques de la connaissance du monde effectif, dans un contexte où il s'agit de souligner par modestie la faiblesse des capacités du locuteur<sup>23</sup>.

3.6. Il existe des exemples où le pluriel de l'indéfini s'explique par des raisons qui ressortissent elles aussi à la sémantique, mais qui sont d'un autre ordre. Un exemple nous paraît être le suivant :

(13) *Subsiciua quaedam tempora incurrunt, quae ego perire non patior, ut, si qui dies<sup>NOM.PL.M</sup> ad rusticandum dati sint, ad eorum numerum adcommodentur, quae scribimus.*

Il survient des moments de loisir, que je ne laisse pas se perdre, en sorte que, si quelques jours sont donnés pour aller à la campagne, nous adaptons ce que nous écrivons au nombre de ceux-ci. (Cicéron, *Sur les Lois*, I, 3, 9)

Dans cet exemple, le locuteur décrit sa pratique dans le monde effectif présent : selon le nombre de jours dont il dispose pour prendre des vacances à la campagne, il s'attaque à un projet d'écriture plus ou moins vaste.

<sup>23</sup> Exemples comparables à (12) : *Lettres à Atticus*, XI, 2, 2, où le pluriel, s'agissant d'*opibus* "ressources", est justifié par la sémantique de cette catégorisation ; XI, 13, 4, où le pluriel se justifie pour *facultates* "moyens" exactement de la même manière ; *Sur les Termes extrêmes des biens et des maux*, V, 3, 8, où le pluriel renvoie à un contenu que le locuteur se sent en état de traiter et se justifie par le sémantisme du neutre pluriel substantivé en latin, à propos duquel cf. page 131, mais aussi comme en (9) par le parallélisme avec le pronom neutre pluriel *haec* "ces choses [un contenu de discours]" employé dans le contexte immédiatement antérieur ; au total 4 occurrences.

Une affectation de modestie vaut aussi dans les *Académiques seconds*, I, 3, 11, où cependant le pluriel ne se justifie pas par un facteur sémantique comme dans la présente liste d'exemples, mais par une présomption tirée de la connaissance du monde effectif et de faits qui viennent d'être rappelés.

Il parcourt l'ensemble des périodes de loisir qui lui échoient dans le monde effectif, sans chercher à identifier les référents concernés. Ici le pluriel de *dies* "jour" et de l'indéfini s'explique de manière distributive par le fait que chaque période de loisir comprend un nombre variable, donc par défaut pluriel, de jours : ce qui est parcouru, ce n'est pas un ensemble de jours singuliers, mais un ensemble de groupes de jours, un ensemble d'entités elles-mêmes plurielles<sup>24</sup>. C'est la relation sémantique entre *dies* "jour" et *rusticari* "aller à la campagne" qui implique prototypiquement, surtout dans une civilisation sans transports mécaniques, que chaque séjour à la campagne dure une pluralité plus ou moins ample de jours<sup>25</sup>.

4.1. Cependant, tous les emplois de *si* avec le pluriel de l'indéfini *quis* ne correspondent pas à un contexte d'évaluation dans le monde effectif présent ou passé, dans lequel le pluriel peut s'expliquer par une présomption de pluralité référentielle eu égard à la connaissance du monde effectif qu'a le locuteur, en plus de possibles facteurs sémantiques.

Une première classe d'exemples étrangers au monde effectif présent ou passé est fournie par des vérités générales, valables dans le monde effectif comme par ailleurs dans tout monde possible. Celles-ci peuvent être issues de l'expérience du monde effectif présent et passé qu'a le locuteur : d'une part l'énoncé est généralisé et il ne vaut pas seulement pour le monde effectif, mais aussi pour tout monde possible ; d'autre part l'emploi du pluriel se justifie par la présomption, tirée de l'expérience effective qui est au fondement de la

<sup>24</sup> Pour la notion d'entité plurielle, cf. Creissels (2006 : 1, 113-114).

<sup>25</sup> Exemple comparable à (13) : *Sur les Termes extrêmes des biens et des maux*, V, 17, 46 - où le pluriel s'explique par la sémantique du prédicat, le locuteur examinant les différentes catégories d'imperfections physiques qui peuvent s'appliquer à chaque organe de tout individu dans le monde effectif, celui de l'expérience de l'interlocuteur auquel il fait explicitement appel : chaque individu cache toutes ses imperfections, et ce qui est parcouru est un ensemble de groupes d'imperfections. Au total 2 occurrences pour cette catégorie.

vérité générale considérée, que les référents potentiels pour *quis* forment un groupe pluriel. Tel est le cas en (14) selon nous :

(14) *Quod si qui<sub>NOM.PL.M</sub> simulatione et inani ostentatione et ficto non modo sermone sed etiam uoltu stabilem se gloriam consequi posse rentur uehementer errant.*

Et si quelques-uns peuvent obtenir une gloire stable par la feinte et la vaine ostentation et non seulement des propos mais aussi des attitudes mensongères, ils se trompent grandement. (Cicéron, *Sur les Devoirs*, II, 12, 43)

Cet énoncé, dans un développement sur les moyens d'obtenir la vraie gloire, contient deux propositions à l'indicatif présent. Il s'agit ici d'un énoncé valable dans tout l'univers de croyance, monde effectif passé et présent plus mondes possibles. Toutefois, c'est à partir de ce que le locuteur connaît du monde effectif qu'il peut construire une telle vérité générale, et c'est un fait d'expérience que les personnes décrites dans la proposition en *si* sont plurielles. Il est donc à présumer qu'il est en est de même dans les mondes de l'avenir.

Ainsi, des explications comparables à celles qui valent dans le monde effectif permettent de rendre compte de tous les exemples du pluriel de *quis* dans des vérités générales<sup>26</sup>.

<sup>26</sup> Exemples directement comparables à (14) : *Sur les Termes extrêmes des biens et des maux*, I, 19, 62, où le pluriel *dolores* renvoie aux "douleurs" plurielles qui surviennent, c'est un fait d'expérience, à tout être humain, même au sage, comme le montre l'adverbe *numquam* "jamais" portant sur les effets de ces *dolores* "douleurs" ; *Sur les Lois*, II, 5, 13, où sont mentionnés les remèdes des charlatans, qui, comme l'enseigne l'expérience effective, sont nombreux et le sont aussi dans les mondes possibles.

Par ailleurs, en *Tusculanes*, III, 27, 64, le pluriel de l'indéfini s'explique plus précisément par l'existence d'un constituant au pluriel comparable dans le contexte antérieur immédiat, le sujet de *faciunt* "ils font". Le fonctionnement est donc comparable à celui de (9), non plus dans le monde effectif mais dans l'ensemble de l'univers de croyance, mondes possibles compris. De même, dans le *Sur les Lois*, I, 15, 42, le pluriel *si quae leges* "si quelques lois" se justifie sur le modèle des *legibus* "lois" mentionnées dans le contexte immédiatement antérieur. De même encore, dans le *Sur la Nature des dieux*, II, 63, 157, le pluriel *si quae bestiae* "si quelques bêtes", employé pour désigner les bénéficiaires des biens naturels, est parallèle à l'autre bénéficiaire mentionné

4.2. Il existe aussi des exemples où le contexte d'évaluation appartient à l'avenir par rapport au moment de l'énonciation, et exclusivement à celui-ci. Toutefois, dans bon nombre de ces exemples, d'une part, le contexte est à venir, mais d'autre part, la connaissance du monde effectif présent suffit à garantir pour le locuteur une pluralité dans ce contexte à venir qui prolonge le contexte présent. Tel est à notre avis le cas de (15) :

(15) *Tu, ut antea fecisti, uelim, si qui<sup>NOM.PL.M</sup> erunt ad quos aliquid scribendum a me existimes, ipse conficias.*

Quant à toi, comme tu l'as fait par le passé, je voudrais, si quelques-uns existent auxquels tu juges qu'il faut que quelque chose soit écrit par moi, que tu le fasses toi-même. (Cicéron, *Lettres à Atticus*, XI, 3, 3)

antérieurement pour ceux-ci, *is solis (...) qui utuntur* "ceux qui s'en servent [les hommes]".

Dans le *Sur l'Orateur*, II, 27, 116, le pluriel *reliqua, si quae* "le reste, si quelques choses" est placé en fin d'énumération après toute une liste de référents qui peuvent être employés comme instruments de preuve dans tout procès, donc l'exemple, dans le monde effectif et dans tout monde possible, est comparable à (8), dans le monde effectif. De même, dans les *Topiques*, XII, 52, *si qua alia signa* "si quelques autres indices" est en fin d'énumération après d'autres marques de culpabilité qui sont utilisées dans les procès en général.

Dans le *Laelius*, XX, 74, la vérité générale vaut sur les amis et les relations réciproques qu'ils entretiennent : le pluriel s'explique ici par des raisons purement sémantiques comparables à celles qui valent en (13), à savoir que dans chaque relation d'amitié, en l'occurrence non seulement dans le monde effectif mais aussi dans tout monde possible, s'agissant d'une relation réciproque, il y a au moins deux amis, c'est-à-dire une pluralité d'amis. Exactement de la même manière se justifie le pluriel dans le *Laelius*, XXII, 83, où il est encore question de la relation réciproque d'amitié et où l'indéfini qui renvoie aux paires d'amis est nécessairement pluriel. De même, en *Partitions oratoires*, XXXI, 107, le pluriel de *quis*, s'agissant de "preuves", est employé pour des raisons liées au prédicat qui lui est associé, car dans la proposition en *si* le locuteur énumère différents types de preuves qui peuvent être opposées à tout adversaire. Le pluriel se justifie donc par des raisons sémantiques liées aux prédicats eux-mêmes pluriels, des groupes de preuves qui peuvent s'appliquer dans chaque procès effectif ou possible.

Au total, les exemples du pluriel de *quis* dans des vérités générales atteignent 11 occurrences.

Cicéron écrit ici à son ami Atticus pour le charger de rédiger, de signer et d'envoyer en son nom des lettres à diverses personnes, si le contexte politique réclame que Cicéron écrive à celles-ci. La proposition en *si* a son verbe à l'indicatif futur. Le contexte où Atticus doit évaluer s'il existe des interlocuteurs auxquels Cicéron a intérêt à écrire est en effet postérieur au moment où Cicéron lui-même compose sa lettre : ce contexte correspond au moment où Atticus recevra la lettre que Cicéron lui envoie.

Toutefois, ce contexte est supposé comparable à des contextes passés où Atticus a déjà signé des lettres pour le compte de Cicéron, comme le montre la proposition comparative en *ut* avec verbe au passé. Plus généralement, Cicéron, homme d'Etat, doit souvent écrire à d'autres personnages politiques, et il présume, au moment où il compose (15), qu'il en sera encore de même au moment où Atticus recevra la lettre qu'il lui envoie. Ainsi, le contexte d'évaluation de la proposition en *si* de (15) appartient à l'avenir et aux mondes possibles *m*, mais plus précisément il appartient à un avenir attendu, probable du point de vue du locuteur Cicéron.

Robert Martin<sup>27</sup> indique que parmi les mondes possibles dans l'avenir le locuteur peut en privilégier un ou plusieurs comme prolongements probables du monde effectif *m<sub>0</sub>*. Il dénomme celui-ci ou ceux-ci monde(s) des attentes du locuteur et il le(s) désigne par le symbole *m\**. Dans la terminologie de Robert Martin le contexte d'évaluation de la proposition en *si* de (15) est le monde *m\** des attentes de Cicéron au moment où il écrit.

Ainsi, l'emploi du marqueur d'hypothèse *si* et de l'indéfini *quis*, dans les exemples comparables à (15), s'explique par l'indétermination intrinsèque de l'avenir : le locuteur prend en compte indistinctement toutes les variables d'un ensemble, en (15) celui des personnes connues d'Atticus au moment où celui-ci recevra la lettre qu'il lui écrit, sans asserter l'existence de tel ou tel référent pour cette variable. Mais d'autre part, dans le monde *m\** considéré, Cicéron présume, sur le modèle du monde effectif présent et passé,

<sup>27</sup> Cf. Martin (1983 : 32-33).

que les référents considérés seront pluriels, et il emploie donc le nombre pluriel pour l'indéfini.

Par ailleurs, dans les exemples comparables à (15)<sup>28</sup>, le contexte d'évaluation à venir est unique, il s'agit d'un contexte futur précis, ici

<sup>28</sup> Exemples comparables à (15) : *Lettres à Atticus*, I, 6, 2 ; III, 15, 8 ; *Lettres familières*, I, 4, 2 ; XIII, 26, 3 ; *Philippiques*, II, 13, 32 ; VII, 8, 23 ; *Pour Caecina*, V, 13 - où le point de vue n'est pas celui de Cicéron, mais celui du personnage d'Aebutius ; *Sur les Lois*, II, 10, 23 = (22).

Dans les *Lettres à Atticus*, VIII, 2, 2, le pluriel de *quis* s'applique aux fautes que le destinataire de la lettre, Atticus, trouvera dans une autre lettre à un autre destinataire, que Cicéron lui envoie pour connaître son avis. Le pluriel correspond peut-être à la présomption, tirée de la connaissance du monde effectif et des correspondances politiques, que les fautes sont prototypiquement plurielles à l'échelle de toute une lettre, et que le singulier serait plus marqué, mais il demeure difficile à expliquer : immédiatement avant la proposition en *si*, le locuteur a indiqué qu'il espérait qu'au total la lettre qu'il demande à Atticus d'évaluer ne contenait "rien", *nihil*, que ce dernier jugerait fautif. La présomption de pluralité tirée de l'expérience s'oppose à l'incertitude épistémique du locuteur qui peut penser qu'en l'occurrence il n'y aura pas une seule occurrence du référent, des "fautes".

Dans les *Lettres à Atticus*, XI, 6, 3, le pluriel de *quis* se justifie dans le monde des attentes *m\** par l'emploi en fin d'énumération.

Dans le *Sur les Provinces consulaires*, XX, 47, le pluriel de *quis* se justifie plus précisément par la présence d'un constituant nominal pluriel comparable déjà construit dans le contexte antérieur immédiat et relatif au monde effectif passé, à savoir le groupe de ceux qui ont favorisé un adversaire de Cicéron, groupe d'après lequel est construit le pluriel de *quis*, qui se rapporte aux gens qui condamneront à l'avenir l'attitude que Cicéron est en train d'adopter. De la même manière, dans le *Lucullus*, XLVIII, 148, un pronom *haec* "ces choses" renvoie à un contenu de discours déjà mentionné, puis intervient le pronom au neutre pluriel *quae* "quelques choses", construit au pluriel dans une proposition hypothétique sur le modèle de *haec*. De la même manière encore, en *Tusculanes*, IV, 14, 33, le pluriel neutre pronominal de *quis*, renvoyant à un contenu de discours dans le monde des attentes *m\**, se justifie par le modèle du pronom neutre pluriel *illa*, appliqué dans un contexte immédiatement antérieur à un contenu de discours dans le monde effectif présent. D'une manière légèrement différente, dans le *Pour Archias*, V, 11, le pluriel *argumenta*, *si quae potes* "des arguments, si tu peux [en trouver] quelques-uns", se justifie sur le modèle de *his* "ceux-ci", qui figure dans le contexte subséquent, mais renvoie à des arguments déjà explicités dans le contexte antécédent.

Dans le *Sur l'Orateur*, II, 84, 341, le locuteur a mentionné un personnage, Quintus Tubéron, faisant l'éloge de son oncle. Ensuite il mentionne la possibilité que lui-même et ses auditeurs, dans un contexte à venir, puissent avoir à louer quelqu'un. Le pluriel employé alors pour l'indéfini est parallèle au pluriel employé pour les laudateurs

le moment où Atticus recevra la lettre que Cicéron lui envoie et les moments subséquents. Le monde des attentes concerné est donc défini de manière précise dans le temps et dans l'espace et il est unique.

4.3. Dans d'autres exemples, le monde où doit être évaluée la proposition en *si*, situé dans l'avenir pour le locuteur, ne correspond plus à un avenir précis dans le temps et dans l'espace. La proposition en *si* vaut donc pour toute une série de contextes à venir et non plus pour un contexte unique dans l'avenir.

Dans plusieurs exemples le pluriel s'explique encore une fois par la présomption, reposant sur la connaissance du monde effectif que possède le locuteur, que dans l'avenir aussi les référents concernés seront pluriels. Ce qui est parcouru ici, c'est une série de mondes correspondant tous aux attentes du locuteur, et il est présumé qu'après parcours de toute cette série et à l'échelle de l'ensemble de celle-ci les référents de *quis* se révéleront pluriels.

Tel est le cas en (16), où les attentes sont construites sur le modèle d'un constituant au pluriel déjà exprimé<sup>29</sup> :

(16) *Atque hi quidem et si qui<sub>NOM.PL.M</sub> eiusmodi ex proprio argumento communes loci nascentur, in contrarias partes diducuntur.*

putatifs, "nous", de même que dans le contexte précédent le singulier de la personne louée était parallèle au singulier du laudateur Quintus Tubéron.

Au total, 16 occurrences renvoient à un monde des attentes *m\** pour le locuteur, et s'expliquent d'une manière comparable à ce qui vaut dans le monde effectif, par des facteurs pragmatiques et contextuels.

<sup>29</sup> Exemples comparables à (16) : *L'Orateur*, XXV, 85 - où la présomption est indépendante de tout constituant déjà exprimé, mais renvoie à la pratique oratoire effective du locuteur ; *Sur l'Invention*, I, 40, 74 - où le pluriel de *quis*, qui dans les attentes liées à l'avenir renvoie à des partisans d'une certaine thèse sur la rhétorique, est parallèle à *Sunt autem qui* "Il est des gens qui", lequel se réfère au monde effectif présent et aux partisans d'une autre thèse sur la rhétorique, en I, 40, 72 ; *Sur l'Invention*, I, 55, 107 - où le pluriel figure à la fin d'une énumération de notions qui peuvent devoir être appliquées dans tout procès possible ; *Sur l'Invention*, II, 17, 53 - où le pluriel de *quis*, s'agissant de classes de causes et de subdivisions dans les attentes liées à l'avenir, est construit par parallélisme avec *partibus* "parties, subdivisions" qui figure dans le contexte immédiatement antécédent à propos du contenu du livre lui-même ; au total 5 occurrences.

Et ceux-là, ainsi que si quelques lieux communs de ce genre naissent de leur propre objet, sont employés en des sens opposés. (Cicéron, *Sur l'Invention*, II, 16, 50)

Le démonstratif *hi* "ceux-là" renvoie dans le contexte immédiatement antérieur à une liste de lieux communs qui se présentent couramment dans l'expérience effective du locuteur. La proposition hypothétique, quant à elle, est au futur de l'indicatif *nascentur* "naîtront", et prend en compte, dans tout avenir prévisible, donc dans toute une série de mondes renvoyant aux attentes du locuteur qui rédige un traité de rhétorique, tous les lieux communs comparables qui peuvent survenir. Le pluriel de *quis* est formé sur le modèle du pluriel du démonstratif *hi*.

4.4. Dans d'autres exemples valant pour l'avenir, la motivation est sémantique et non plus pragmatique, pour autant qu'il soit possible de faire le départ exact, et elle ne repose plus sur une présomption tirée de la connaissance du monde effectif et appliquée aux attentes du locuteur.

Mais encore une fois la justification est comparable à ce qui peut être constaté dans les exemples relatifs au monde effectif, ainsi en (17) qui comporte deux occurrences du pluriel neutre *qua* :

(17) *Oportebit igitur eum, qui sibi ut ignoscatur, postulabit, commemorare, si qua<sup>ACC.PL.N</sup> sua poterit beneficia et, si poterit, ostendere ea maiora esse quam haec, quae deliquerit, ut plus ab eo boni quam mali profectum esse uideatur; deinde maiorum suorum beneficia, si qua<sup>NOM.PL.N</sup> exstabant, proferre; (...).*

Donc il conviendra que celui qui réclamera le pardon rappelle, s'il peut [rappeler] quelques bienfaits, et, s'il le peut, montre qu'ils sont plus grands que les choses en quoi il s'est fourvoyé, pour qu'on voie que plus de bien est issu de lui que de mal; ensuite, qu'il souligne les bienfaits de ses ancêtres, s'il en existe quelques-uns; (...). (Cicéron, *Sur l'Invention*, II, 35, 106)

Cicéron énonce ici une règle valable pour tout discours judiciaire visant à défendre un accusé. Les deux propositions en *si*, dont les



verbes sont tous deux à l'indicatif futur, valent pour tous les mondes possibles : le locuteur prend en compte toutes les valeurs de la variable considérée, dans tous les mondes possibles.

Toutefois le pluriel de l'indéfini est employé. En effet cette variable renvoie aux bienfaits effectués par tout accusé et par les ancêtres de celui-ci : un accusé a intérêt à rappeler à ses juges que lui et sa famille ont aussi été utiles à la cité. Or le sémantisme du lexème "bienfait" est tel que tout un chacun est présumé par défaut en avoir accompli plusieurs dans sa vie : c'est le nombre singulier, un bienfait unique dans une vie, qui serait marqué et nécessiterait une explication. Ainsi au paragraphe 104, peu auparavant, Cicéron a écrit :

(18) (...) *pro aliquo claro aut forti uiro, cuius in rem publicam multa sunt beneficia* (...).

(...) pour un homme illustre ou courageux, dont les bienfaits envers l'Etat sont nombreux (...). (Cicéron, *Sur l'Invention*, II, 34, 104)

D'un homme de bien on attend donc non seulement des bienfaits pluriels, mais même des bienfaits nombreux. Aussi, en (17), le pluriel de l'indéfini se justifie de manière distributive : dans chaque contexte d'évaluation, ici dans chaque plaidoyer pour un accusé, il est à présumer que ce dernier a accompli plusieurs bienfaits dans sa vie, et que ses ancêtres aussi en ont accompli plusieurs. Comme en (13), ce que la variable *quis* parcourt, c'est un ensemble d'entités, des *beneficia* "bienfaits", qui sont présumées plurielles pour chaque valeur de la variable, et non un ensemble de *beneficia* singuliers qui sont présumés renvoyer globalement à plusieurs référents.

4.5. Un autre exemple de pluriel motivé pour des raisons sémantiques est fourni par (19) :

(19) *Omitte ista, Attice; non enim de hoc senatu nec his de hominibus, qui nunc sunt, sed de futuris, si qui<sup>NOM.PL.M</sup> forte his legibus parere uoluerint, haec habetur oratio.*

Laisse cela, Atticus ; en effet, ce discours-ci ne vaut pas pour ce sénat-ci ni pour ces hommes-ci qui existent à présent, mais pour ceux du futur, si quelques-uns peut-être veulent obéir à ces lois-ci. (Cicéron, *Sur les Lois*, III, 13, 29).

Dans ce passage, le locuteur Marcus propose des lois. Il indique que celles-ci ne s'adressent pas à ses contemporains, mais aux hommes du futur. La proposition en *si* a donc pour contexte d'évaluation tout moment futur et les hommes qui y vivent, qui peuvent décider d'adopter les lois que propose Marcus.

Comme en (9), un premier groupe nominal au pluriel, *de hominibus, qui nunc sunt* "pour ces hommes-ci qui existent à présent", où le pluriel désigne une pluralité de référents dans le monde effectif, est suivi d'une proposition hypothétique avec un groupe nominal parallèle au premier, contenant en mémoire discursive le même substantif *hominibus* que le premier, à savoir *de futuris, si qui* "pour ceux du futur, si quelques-uns".

Mais contrairement à (9) le second groupe nominal se rattache à un contexte d'évaluation qui appartient aux mondes possibles et non plus au monde effectif présent ou passé. Et, selon nous, ce n'est plus le simple parallélisme entre les deux groupes nominaux, mais c'est aussi le sémantisme du second groupe nominal qui justifie en soi le pluriel de l'indéfini : le locuteur prend en considération l'ensemble des hommes du futur, mais il le prend en considération comme ensemble de groupes intrinsèquement pluriels et non pas comme ensemble d'individus. Il émet en effet l'hypothèse que dans les mondes possibles des groupes d'hommes, des Etats donc, choisissent de suivre ses lois. Cette hypothèse n'a de pertinence que si elle porte sur des groupes d'hommes, donc sur des entités plurielles, car seuls des groupes d'hommes peuvent former une entité politique. Ici aussi la variable parcourt un ensemble d'entités plurielles, et non pas un ensemble d'entités singulières présumé contenir au total une pluralité de semblables entités<sup>30</sup>.

<sup>30</sup> Exemples comparables à (17) - deux occurrences - et (19), c'est-à-dire dans lesquels le pluriel de *quis* vaut pour l'avenir et pour un ou des mondes possibles et se justifie selon nous par des raisons sémantiques :

- *Lettres à Atticus*, XV, 23 - ici le pluriel désigne un contenu de discours comme objet du prédicat verbal *rescripserit* "aura répondu", dans un monde à venir unique et non

dans toute une série de mondes. Ce contenu est en effet rapporté à un contexte singulier, l'avenir immédiat des relations entre le locuteur et une autre personne. Un contenu de discours est classé prototypiquement en latin par un pronom neutre pluriel. Cet exemple est donc proche de (11) plus que de (13). A propos de l'emploi du masculin et du neutre pluriels substantivés du pronom *quis*, cf. nos remarques p. 131.

- *Lettres à Atticus*, I, 10, 6 - où le pluriel neutre de *quis* se justifie comme dans le cas précédent à l'intérieur d'un monde à venir unique. Le prédicat participial *parta* "[choses] obtenues", s'agissant d'une campagne électorale déterminée, s'applique aux résultats de celle-ci et à la victoire remportée, et dans cet emploi le participe *parta* peut en soi être employé au pluriel. Cf. *Oxford Latin Dictionary* s. v., emploi 5c.

- *Lettres familières*, I, 9, 26 - où le pluriel *si quibus rebus* "si par quelques choses", qui est le seul cas d'ablatif de notre corpus, s'applique à un contexte à venir bien précis, à savoir le moment où le destinataire doit recevoir la lettre de Cicéron. Ce pluriel se justifie par des raisons sémantiques, désignant l'ensemble des moyens et occasions à la disposition d'une personne, en l'occurrence le destinataire.

- *Lettres familières*, XIV, 18, 1 - où le pluriel de *si quae rapinae* "si quelques rapines", rapporté à un monde à venir bien précis et unique, à savoir la situation politique à Rome dans un avenir proche, se justifie par le sémantisme de la catégorisation nominale, laquelle renvoie à des pillages, événements prototypiquement non isolés.

- *Philippiques*, XI, 12, 30 - le pluriel *si quas* "si quelques-unes" renvoie aux troupes que peut mobiliser, dans un contexte bien précis de l'avenir proche de Rome, un général romain. La catégorie nominale employée, *copias* "troupes", est nécessairement au pluriel pour des raisons sémantiques. En outre, *si quas* "si quelques-unes" est parallèle au groupe nominal *cum (...) iis copiis* "avec ces troupes" déjà mentionné, et la justification sémantique se double de la présence de ce modèle.

- *Pour Caecina*, XVI, 45 - où les rédacteurs d'une règle de droit prennent en compte le danger que cause à chacun la venue de plusieurs personnes armées, qui représentent prototypiquement, par leur simple nombre, un acte de violence, et émettent une prescription qui de leur point de vue vaut pour l'avenir, après son entrée en vigueur ;

- *Sur l'Invention*, I, 54, 103 - où le pluriel de *quis* renvoie, pour tout procès futur, à une liste de crimes qui est sémantiquement nécessairement au pluriel parce que le prédicat les associe à différentes classes de victimes ; en outre, cette liste de crimes est parallèle à une première liste de crimes mentionnée précédemment comme *quae (...) crudeliter facta dicentur* "les choses qui seront dites avoir été faites avec cruauté" : le pluriel se justifie donc ici également à la fois par le sémantisme du prédicat dans la proposition hypothétique et par la présence d'un modèle parallèle dans le contexte antécédent.

- *Sur l'Invention*, II, 29, 88 - où le pluriel s'applique aux différents points que peut traiter chaque défenseur dans tout procès, selon les différentes questions que pose celui-ci, c'est-à-dire qu'il a une justification sémantique liée au prédicat qui lui est associé, renvoyant au nombre pluriel de questions qui se posent dans chaque procès possible.

- *Sur l'Orateur*, II, 77, 314 - où le pluriel de *quis* renvoie, dans tout monde à venir, aux arguments les moins bons que comporte chaque cause et que le locuteur oppose

5.1. Enfin, il existe des contextes appartenant à l'avenir et aux mondes possibles où le pluriel de *quis* est employé, sans que les mondes visés appartiennent aux attentes du locuteur, ni qu'il s'agisse de groupes pluriels de référents saisis comme tels pour des raisons sémantiques.

Mais ces exemples sont très rares et il demeure possible de les interpréter dans le cadre des remarques qui précèdent. Un exemple isolé est (20) :

(20) *Nihil igitur adferunt qui in re gerunda uersari senectutem negant, similesque sunt, ut si qui<sup>NOM.PL.M</sup> gubernatorem in nauigando nihil agere dicant, cum alii malos scandant, alii per foros cursent, alii sentinam exhauriant, ille autem clauum tenens quietus sedeat in puppi, non faciat ea quae iuuenes, at uero multo maiora et meliora faciat.*

Donc, ils n'apportent rien, ceux qui disent que la vieillesse n'a pas coutume d'agir, et ils ressemblent à ceux-là, si quelques-uns disaient que le pilote, dans la navigation, ne fait rien, alors que les uns escaladent les mâts, d'autres courent sur les ponts, d'autres évacuent l'eau de cale, et que lui, tenant le gouvernail, est assis tranquillement sur la poupe, et ne fait pas les mêmes gestes que les jeunes, mais bel et bien des gestes beaucoup plus importants et meilleurs. (Cicéron, *Caton l'ancien*, VI, 17)

Dans cet exemple, le verbe de la proposition en *si* est au subjonctif présent, traditionnellement considéré comme le temps et le mode du

aux arguments excellents que comporte chaque cause et qui sont indiqués dans le contexte antérieur immédiat par *ea quae excellent* "les choses qui sont excellentes", c'est-à-dire que le pluriel se justifie ici aussi à la fois par la sémantique du prédicat "être médiocre" pour les arguments d'un procès et par le parallélisme avec ce groupe précédent.

- *Sur les Termes extrêmes des biens et des maux*, V, 14, 40 - où le pluriel s'explique par la sémantique de la catégorisation nominale : il est supposé, dans des mondes possibles qui correspondent à une expérience de pensée, qu'une vigne acquiert des *membra* "organes, membres", c'est-à-dire des référents qui prototypiquement sont pluriels pour chaque entité à laquelle ils se rapportent.

Au total 13 occurrences de pluriels expliqués par des raisons sémantiques dans un ou plusieurs mondes possibles.

potentiel en latin<sup>31</sup>. Le procès visé par la proposition hypothétique vaut dans des mondes possibles totalement séparés du monde effectif présent, car aucune des entités mentionnées n'existe déjà dans ce dernier. Il n'est donc pas possible d'expliquer le pluriel de *quis* par une extrapolation à partir des connaissances relatives au monde effectif présent et aux entités de celui-ci.

Il s'agit en (20) d'un potentiel qui peut être considéré comme particulièrement faible, c'est-à-dire proche d'un irréel : dans les mondes possibles, il s'en trouve un où quelqu'un prétend que les pilotes de navires ne servent à rien ; toutefois, cette possibilité n'a aucune vraisemblance, parce qu'il est manifeste que les pilotes de navire ont une fonction importante, et qu'il est à présumer que chacun est conscient de cette évidence. Dans ces conditions, ce n'est donc pas non plus la sémantique des constituants de la proposition qui rend vraisemblable une pluralité de référents pour *quis* à l'échelle de l'ensemble des mondes possibles.

Enfin, il n'y a aucune raison de présumer que dans chaque monde possible c'est une pluralité de personnes qui affirmeront que les pilotes sont inutiles. L'explication sémantique du pluriel comme renvoyant de manière distributive à des groupes de référents dans chaque monde possible est elle aussi inopérante.

Selon nous, il n'y a pas en (20) présomption de pluralité de référents pour *quis* dans les mondes possibles, mais seulement mise en œuvre du pluriel sur le modèle d'un constituant sémantiquement et syntaxiquement parallèle, figurant dans le contexte antérieur immédiat, et exprimé au pluriel parce qu'il renvoie pour sa part à une pluralité référentielle qui peut être appréciée dans le monde effectif présent. Il s'agit de la proposition relative *qui in re gerunda uersari senectutem negant* "ceux qui disent que la vieillesse n'a pas coutume d'agir", sujet du verbe *adferunt* "apportent". La proposition hypothétique contenant le pluriel de *quis* est sous la portée du marqueur de comparaison *ut* "de même que". Une comparaison est

<sup>31</sup> Sur le potentiel en latin, cf. Bertocchi et Maraldi (2011 : 104). Sur la notion de potentiel, cf. Martin (1983 : 139-142).

établie entre le référent pluriel du pronom relatif *qui*, à savoir une pluralité effective d'êtres humains, et celui de l'indéfini *quis*. Dans le cadre de cette comparaison, dans les mondes possibles, à la limite du contrefactuel, qui sont construits par la proposition en *si*, les entités auxquelles renvoie l'indéfini sont au pluriel sur le modèle d'une pluralité d'entités du monde effectif présent, les contempteurs de la vieillesse. Ici, le pluriel de *quis* correspond non pas à une présomption à partir du monde effectif, comme en (15), mais à une simple comparaison avec celui-ci et sur le modèle de celui-ci.

5.2. Des explications voisines valent pour les exemples très rares de *quis* au pluriel dans des propositions en *si* à l'irréel, c'est-à-dire dans des propositions que le locuteur considère comme appartenant à des mondes possibles dans un anti-univers contrefactuel.

Un de ces exemples peu nombreux<sup>32</sup> est (21), avec deux occurrences du pluriel de *quis* :

(21) *Quibus ex ciuitatibus nec coacti essent ciuitate mutari, si qui<sub>NOM.PL.M</sub> nolissent, nec si qui<sub>NOM.PL.M</sub> essent ciuitatem nostram beneficio populi Romani consecuti, uiolatum foedus eorum uideretur.*  
 Or, dans ces cités, [ceux-là] n'auraient pas été contraints de changer de citoyenneté, si quelques-uns ne l'avaient pas voulu, et si quelques-uns avaient obtenu notre citoyenneté par un bienfait du peuple romain, leur traité ne paraîtrait pas violé.  
 (Cicéron, *Pour Balbus*, XIII, 31)

L'orateur développe une argumentation juridique relative à des cités qui ont obtenu dans le passé des traités avec la cité de Rome. Ces traités octroyaient collectivement la citoyenneté romaine aux habitants de ces cités, comme Cicéron le rappelle immédiatement auparavant. Selon Cicéron, les traités en question ne contraignaient personne à

<sup>32</sup> Exemple comparable à (21) - deux occurrences : *Lucullus*, XV, 48, où le pluriel de *quis*, sujet du verbe *tremere* "trembleraient" au subjonctif imparfait de l'irréel du présent, s'explique par le fait que le locuteur mentionne deux raisons de trembler qui sont incompatibles entre elles, c'est-à-dire que pour des raisons sémantiques le sujet de *tremere* est nécessairement pluriel ; 3 occurrences au total pour cette catégorie.

quitter la citoyenneté locale pour celle de Rome, donc à accepter la citoyenneté romaine octroyée collectivement, et n'interdisaient pas non plus au peuple romain de conférer la citoyenneté romaine à des citoyens de ces cités à titre individuel, indépendamment du traité qui les incorporait collectivement<sup>33</sup>. L'argumentation est développée au moyen de deux propositions en *si* au subjonctif plus-que-parfait, traditionnellement considéré comme le temps et le mode de l'irréel du passé<sup>34</sup>, et de deux propositions au subjonctif plus-que-parfait qui valent dans le cadre délimité par les propositions en *si*. Cicéron suppose, dans un monde contrefactuel placé dans le passé par rapport à l'énonciation, que des individus à l'intérieur de ces cités ne souhaitent pas changer de citoyenneté, puis que la cité de Rome accorde sa citoyenneté à des individus à l'intérieur de ces groupes, indépendamment du traité collectif, et il développe ces suppositions.

Le pluriel ici nous paraît justifié par des raisons comparables à celles qui valent pour (20) : des collectivités entières, donc des groupes pluriels, ont été intégrées dans la cité de Rome dans le monde effectif passé ; une extraction a lieu à l'intérieur de ces collectivités comme le montre *Quibus ex ciuitatibus* "dans ces cités, à partir de ces cités", dans le cadre d'un monde contrefactuel qui est supposé possible dans le passé par rapport à l'énonciation, au même moment que le monde effectif passé qui vient d'être pris en compte ; le résultat de cette extraction est lui aussi pluriel, non pas par présomption d'effectivité ou de possibilité, s'agissant d'un monde contrefactuel, mais parce qu'il est à présumer que les exceptions à la règle commune sont plurielles comme le groupe auquel s'applique cette dernière et dont

<sup>33</sup> Les cités mentionnées par Cicéron, des cités du Latium, Lanuvium et Tusculum, et de régions plus lointaines d'Italie, Sabins, Volsques et Herniques, ont été intégrées dans la *ciuitas optimo iure* "citoyenneté de plein droit" ou dans la *ciuitas sine suffragio* "citoyenneté sans droit de vote" lors de la conquête de l'Italie. Cf. Humbert (1978 : 154-161, 176-207, 212-216 et 219-244). Pour le passage de Cicéron (21) comme source sur ces épisodes, cf. Humbert (1978 : 121 et 193).

<sup>34</sup> Sur l'irréel en latin et ses différentes expressions, cf. Bertocchi et Maraldi (2011 : 105-108). Sur la notion d'irréel, cf. Martin (1983 : 139-142).

elles sont extraites. L'extraction d'une pluralité sur un pluriel est moins marquée sémantiquement que le serait celle d'un singulier<sup>35</sup>.

Sans qu'il y ait ici deux groupes nominaux syntaxiquement parallèles comme en (20), c'est à partir d'un pluriel préalablement constitué dans le monde effectif qu'est construit le pluriel de *quis*, dans un monde en l'occurrence contrefactuel.

6.1. L'emploi du pluriel de *quis* sous la portée du marqueur d'hypothèse *si* s'explique selon nous par deux facteurs qui peuvent être combinés :

- un facteur pragmatique : dans le contexte où figure la proposition hypothétique, il est à présumer que le référent de l'indéfini est une pluralité. Cette présomption s'exerce principalement dans le monde effectif présent ou passé. C'est à partir de la connaissance qu'en a le locuteur que cette présomption peut s'exercer. Toutefois, la connaissance que le locuteur a du monde effectif présent peut aussi justifier une présomption de pluralité pour un avenir proche correspondant aux attentes du locuteur, qui dépend du monde effectif présent. Ce facteur pragmatique inclut des occurrences nombreuses où la présomption de pluralité vaut simplement par parallélisme avec un constituant nominal référentiel, situé hors de la portée de *si*, qui est lui-même au pluriel parce qu'il désigne une pluralité de référents. Un tel parallélisme peut justifier l'emploi du pluriel de *quis* non seulement dans le monde effectif présent ou passé, ou dans le monde des attentes pour l'avenir, mais même dans des mondes possibles totalement séparés du monde effectif présent, voire dans des mondes contrefactuels.

- un facteur sémantique : il se peut que pour des raisons directement liées à la sémantique de la catégorisation qui est faite des référents de *quis*, et non au contexte, ces référents soient présumés être pluriels. Le facteur sémantique peut lui-même être de deux ordres. Ou

<sup>35</sup> La même extraction d'un groupe pluriel sur un premier groupe pluriel, dans le monde effectif présent, est documentée par le *Pour Caelius*, IX, 22, cf. note 20, et aussi par (6) et (10).



bien, comme en (11) et (12), le sémantisme de cette catégorisation, dans le monde effectif ou non, est tel qu'il doit au total prototypiquement exister une pluralité de référents appartenant à la catégorie à laquelle se rattache *quis*, ou bien, comme en (13), (17) et (19), il y a un effet de distributivité, valable lui aussi dans le monde effectif ou non : une pluralité de référents appartenant à la catégorie à laquelle se rattache *quis* est prototypiquement associée à chacun des référents d'un constituant nominal lui-même référentiellement pluriel mentionné dans le contexte.

6.2. L'emploi du genre masculin et du genre neutre pour le pluriel de *quis* peut s'expliquer par le sémantisme de ces deux catégories grammaticales, même sans catégorisation nominale déjà effectuée : le premier renvoie à des êtres animés, le second à des entités inanimées, d'ordre un ou supérieur à un<sup>36</sup>. L'emploi du genre féminin en revanche nécessite une catégorisation nominale par un substantif de genre féminin, soit immédiatement dans le même contexte syntaxique, soit par un substantif présent en mémoire discursive. Tel est par exemple le cas en (22) :

(22) *Ergo adeo expectate leges, quae genus illud optimum rei publicae contineant, et, si quae<sub>NOM.PL.F</sub> forte a me hodie rogabuntur, quae non sint in nostra re publica nec fuerint, tamen erunt fere in more maiorum, qui tum ut lex ualebat.*

Donc aussi bien attendez-vous à des lois qui correspondent à ce genre excellent d'Etat, et, si quelques-unes peut-être sont proposées par moi aujourd'hui, qui n'existent pas dans notre Etat ni y ont existé, cependant elles seront à peu près conformes à l'usage des anciens, qui valait alors pour loi. (Cicéron, *Sur les Lois*, II, 10, 23)

<sup>36</sup> Sur cet emploi de pronoms comme substituts lexicaux, porteurs intrinsèques d'une catégorisation qui pourrait par ailleurs s'exprimer au moyen d'un substantif, cf. Creissels (2006 : 1, 85-86). Sur le sémantisme des deux genres grammaticaux en latin qui permet cet emploi, cf. par exemple Burkard, Menge et Schauer (2000 : 51-56) à propos de la substantivation des adjectifs.

Le locuteur s'est engagé à proposer des lois pour une constitution parfaite. A partir de cet engagement, il est à présumer dans le monde des attentes  $m^*$  que des lois au pluriel vont être indiquées et le locuteur emploie le pluriel du substantif féminin *lex* "loi" dès avant la proposition en *si*, dans une injonction adressée à l'interlocuteur et relative précisément au monde des attentes de celui-ci.

Dans la subordonnée en *si* ensuite, cette catégorisation au féminin et au pluriel valable pour le monde des attentes des deux participants de la situation d'énonciation, présente en mémoire discursive, est reprise par extraction, comme en (21), sans que le substantif lui-même figure dans la proposition hypothétique<sup>37</sup>.

Un pareil emploi comme substitut discursif avec reprise d'une catégorisation déjà introduite est possible également pour le masculin et le neutre pluriel, à côté des emplois où ces genres grammaticaux sont en eux-mêmes des substituts lexicaux. Le féminin, quant à lui, n'est pas possible en dehors des emplois comme substituts discursifs, et cela rend compte de sa rareté dans notre corpus.

6.3. Des recherches futures sont nécessaires pour compléter la présente étude. Il est nécessaire en effet d'examiner si le pluriel de *quis* est attesté dans les autres emplois de cet indéfini, par exemple après la négation *ne* ou l'interrogatif *num*. D'autre part et surtout, il est nécessaire d'examiner les emplois du singulier de *quis* dans les différents contextes syntaxiques où cet indéfini s'emploie en latin. Seules ces différentes études peuvent permettre d'établir une description complète des usages respectifs des deux nombres et de corroborer les hypothèses que permet l'analyse de notre corpus.

<sup>37</sup> Sur cet emploi de pronoms comme substituts discursifs, avec reprise d'une catégorisation déjà introduite, cf. Creissels (2006 : 1, 85).

### Bibliographie

- Bertocchi, Alessandra & Maraldi, Mirka, 2011, "Conditionals and Concessives", in Baldi, P. & Cuzzolin, P. (eds.), *New Perspectives on Historical Latin Syntax 4*, "Complex Sentences, Grammaticalization, Typology", Berlin & New York, De Gruyter Mouton, 93-193.
- Bertocchi, Alessandra, Maraldi, Mirka & Orlandini, Anna, 2010, "Quantification", in Baldi, P. & Cuzzolin, P. (eds.), *New Perspectives on Historical Latin Syntax 3*, "Constituent Syntax : Quantification, Numerals, Possession, Anaphora", Berlin & New York, De Gruyter Mouton, 19-173.
- Bortolussi, Bernard, 2001, "Sur la Distinction entre place et position syntaxique en latin - l'exemple de *quis* (quelque, quelqu'un)", in Marandin, J.-M. (ed.), *Cahier Jean-Claude Milner*, Lagrasse, Verdier, 99-115.
- Bortolussi, Bernard, 2010, "*Si qui(s)*", in Anreiter, P. & Kienpointner, M. (eds.), *Latin Linguistics Today - Akten des 15. internationalen Kolloquiums zur lateinischen Linguistik - Innsbruck, 4.-9. April 2009*, Innsbruck, Innsbrucker Beiträge zur Sprachwissenschaft, 221-232.
- Burkard, Thorsten, Menge, Hermann & Schauer, Markus, 2000, *Lehrbuch der lateinischen Syntax und Semantik*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft.
- Carlier, Anne & De Mulder, Walter, 2006, "Du Démonstratif à l'article défini : le cas de *ce* en français moderne", in *Langue française*, 152 : 96-113.
- Corbett, Greville, 2000, *Number*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Corminbœuf, Gilles, 2009, *L'Expression de l'hypothèse en français - entre hypotaxe et parataxe*, Bruxelles, De Boeck.
- Creissels, Denis, 2006, *Syntaxe générale - une introduction typologique*, Paris, Lavoisier.
- Himmelman, Nikolaus, 1997, *Deiktikon, Artikel, Nominalphrase - zur Emergenz syntaktischer Struktur*, Tübingen, Niemeyer.
- Humbert, Michel, 1978, *Municipium et civitas sine suffragio*, Rome, Ecole Française de Rome.
- Martin, Robert, 1983, *Pour une Logique du sens*, Paris, Puf.

- Mellet, Sylvie, 1992, "Opérations de détermination - remarques sur deux indéfinis latins : *quis* et *aliquis*", in *Bulletin de la société de linguistique de Paris*, 87, 1 : 147-159.
- Mellet, Sylvie, 1994, "A propos de quelques Indéfinis latins. Classes d'occurrences et construction référentielle", in *Faits de langue*, 4 : 49-56.